

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DDCT 38 Subvention (12.500 euros) et convention avec une association œuvrant aux réseaux de solidarité familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (11e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et convention à l'association « Le Picoulet – Mission Populaire XIe » ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Le Picoulet – Mission Populaire XIe (11^{ème} arrondissement) (8561) pour son projet « Réseau de solidarité des familles monoparentales en hôtel social» dans le 11^{ème} arrondissement (2019_09550). Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 12 500 euros, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO